

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le 2 juillet 2024 à 19 h 00, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

1325, RUE DONAT

Demande déposée le 27 mai 2024 par Monsieur Philippe Roux concernant le lot 3 141 370 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead situé au 1325, rue Donat.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre une somme des marges latérales de 5,5 mètres pour le bâtiment principal, alors que le Règlement de zonage 2368-2010 prévoit une somme des marges latérales de 6,0 mètres.

Donné à Magog, le 12 juin 2024.

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière
